

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: Le 06 septembre 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

M. le juge Adrian Fulford, Juge Président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c/Thomas LUBANGA DYILO

**Document descriptif des difficultés informatiques rencontrées par l'équipe de la
Défense en date du 06 septembre 2007.**

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno Ocampo,
Mme Fatou Bensouda,
M. Ekkehard Withopf

L'Equipe de la Défense
Mme Catherine Mabilie,
M. Marc Desalliers
Mme Caroline Buteau
Mme Sandra D'angelo

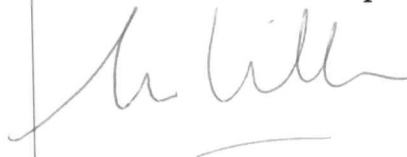
**Les Conseils des Victimes a/0001/06 à
a/0003/06 et a/0105/06**
M. Luc Walley
M. Franck Mulenda
Mme Carine Bapita Buyangandu

1. Lors de l'Audience de Mise en Etat du 4 septembre 2007, le Juge Président de la Chambre de Première Instance (la Chambre) a invité la Défense à fournir, pour la fin de la semaine, un document récapitulatif des difficultés informatiques rencontrées par la Défense.¹
2. La Défense souhaite informer la Chambre de problèmes informatiques récurrents depuis le début du mois d'août, qui entraînent un ralentissement important de son travail.
3. La Défense insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas ici de désigner des responsables, mais bien d'attirer l'attention de la Chambre sur les conditions de travail difficiles de l'équipe depuis quelques semaines, conditions qui affectent la qualité de la Défense de M. Thomas LUBANGA.
4. Entre le début du mois d'août et le mercredi 29 août, date du déménagement dans le bâtiment Arche, les accès informatiques aux sessions de certains des membres de l'équipe se sont avérés défectueux, restreignant ainsi l'accès au dossier.
5. L'équipe a ensuite du faire face à une série de pannes informatiques l'empêchant d'accéder à son réseau externe de travail *Z drive*, à son *Ringtail*, au système *Livenote*, ainsi qu'à l'imprimante. En outre, le software *Adobe* s'est désinstallé, rendant impossible tant l'impression des documents de la Cour reçus du Greffe, que le dépôt électronique de requêtes.
6. La veille de son déménagement dans deux locaux du bâtiment Arche, la Défense avait reçu de la section DSS, l'assurance formelle qu'elle serait en mesure de travailler dans un délai d'une journée. Le matin du mercredi 29 août, c'est avec beaucoup de satisfaction que l'équipe a pris possession de ses nouveaux bureaux, plus spacieux et mieux équipés.

¹ Transcript du 4 septembre 2004, ICC-0104-0106-T-50, p.9 ligne 22-25 « I suspect that it would be most helpful for the Bench and for the Registry, indeed for the Prosecution, if you could provide us in writing perhaps by the end of the week with a summary of the difficulties that you're currently encountering. »

7. Cependant, l'équipe en charge de connecter les ordinateurs au réseau spécifique destiné à la Défense fut dans l'incapacité de mener à bien son travail en raison de divers problèmes de réseau et de système. Du jeudi 30 août au lundi 3 septembre, la Défense s'est donc vue amputée de tous moyens informatiques et téléphoniques (les téléphones étant liés au réseau).
8. Ce n'est qu'avec l'arrivée lundi après-midi de 7 nouveaux ordinateurs (3 en remplacement des ordinateurs de Hoftoren + 4 supplémentaires demandés en vue de l'arrivée des nouveaux membres) que l'équipe a pu, en fin de journée, accéder à son réseau sécurisé via *CITRIX*, mais sans toujours aucune possibilité d'impression de documents ni de transfert sur clés USB. Enfin, un nouveau scanner a été alloué à la Case Manager hier, mais n'a pu être installé en raison de problèmes techniques.
9. Il reste donc principalement au jour du jeudi 06 septembre 2007, les problèmes suivants :
 - Dans l'attente de l'installation d'un réseau propre à la Défense, les ordinateurs de l'équipe fonctionnent en mode local, sans le logiciel Microsoft Office,
 - L'utilisation de *CITRIX* via l'Internet empêche toute impression de documents et tout transfert d'information sur des clés USB. De plus le système se déconnecte à intervalles réguliers,
 - Aucun membre de l'équipe n'est en mesure de recevoir d'emails sur son adresse mail externe de la Cour,
 - Seul l'ordinateur de la Case Manager est relié à l'imprimante de l'équipe, en mode local uniquement,
 - Les deux ordinateurs portables mis à la disposition de l'équipe fonctionnent avec une clé dont l'utilisation n'a toujours pas été expliquée,
 - Le scanner n'a toujours pas pu être branché,
 - Le téléphone de certains membres de l'équipe ne fonctionne toujours pas.

Me Catherine Mabilie, Conseil Principal



Fait le 06 septembre 2007, à La Haye